

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS
Conseil Municipal
Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 octobre 2015

2015 V 335 Vœu relatif au fonds vert des villes et des collectivités.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la responsabilité et le rôle majeur des villes pour lutter contre le dérèglement climatique ;

Considérant l'importance des enjeux du financement et de la solidarité dans le succès des négociations internationales sur le climat et la perspective d'un accord universel, ambitieux et contraignant lors de la COP21 ;

Considérant la déclaration de la Maire lors du Sommet Mondial sur le Climat des Nations Unies le 23 septembre 2014 ;

Considérant la Conférence de presse de la Maire de Paris du 5 mars 2015 présentant la mobilisation de la Ville de Paris en vue de la COP21 et plus particulièrement l'organisation du Sommet des gouvernements locaux pour le Climat en décembre 2015 ;

Considérant la déclaration des Maires européens pour le climat adoptée le 26 mars 2015 ;

Considérant le vote de la délibération GEP1 au conseil des 13 et 14 avril 2015 sur la création d'un fonds vert des villes et des collectivités ;

Considérant qu'à pratiquement un mois de l'ouverture de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Paris, il est important que la Ville de Paris tienne ses engagements en matière de lutte contre le dérèglement climatique ;

Considérant l'article 6 de la délibération GEP1 qui indique : "Paris s'engage à apporter une contribution financière au Fonds Vert des Villes et des Collectivités et au renforcement des outils existants de solidarité internationale pour la lutte contre le dérèglement climatique à la hauteur des enjeux. Le montant de cet engagement sera abordé lors du débat d'orientations budgétaires en octobre 2015 et son montant sera défini dans le cadre des discussions budgétaires du budget primitif 2016 attestant de la volonté de la ville de Paris d'être à la hauteur des enjeux du climat" ;

Considérant que cette même délibération prévoyait le lancement d'une mission de préfiguration, d'une étude et d'un comité de pilotage pour travailler à la réalisation de ce projet ;

Aussi, sur proposition de Anne Souyris, David Belliard et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Emet le vœu que soient discutés rapidement :

- les résultats de la mission de préfiguration créée pour définir les conditions de la création du fonds vert des villes et des collectivités ;
- l'étude établissant un état des lieux des dispositifs de finance verte existants ;
- l'état de la mobilisation des réseaux de collectivités internationaux, en particulier des associations dont la Ville est membre ;
- et le montant de la contribution financière envisagée par la ville de Paris pour ce fonds vert au budget primitif 2016.